



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉS - PÔLE PATRIMOINE
Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-19

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise AVODA sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation sur l'ensemble de
la commune à l'occasion du remplacement d'appuis Télécom suite à la
tempête,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 21 janvier 2026
au 20 mars 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

**Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues s'effectuera soit par chaussée rétrécie ou en alternée du 21
janvier 2026 au 20 mars 2026 :**

- Sur l'ensemble de la commune, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
AVODA.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le treize janvier deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

